



Je n'ai plus de couverture maladie à jour, puis-je me faire soigner ?

Un médecin en secteur 1 ou secteur 2 ?
Quesako ?



Réponse : Oui

Plusieurs dispositifs et aides existent pour mettre à jour ses droits et bénéficier de soins. Cf Fiche pratique A.20. Les RU et associations d'usagers peuvent vous aider à faire les démarches.

Secteur 1 : 100% pris en charge par la CPAM,
Secteur 2 : les honoraires sont libres. Vous aurez à régler des dépassements d'honoraires. (sauf pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire Cf fiche Pratique C.2.2)

Réponse : NON

Sauf si vous êtes en ALD non exonérante (Cf Fiche pratique C.5)

L'assurance maladie a mis en place des plate-forme d'Accès aux soins (Cf Fiche pratique A.20). Les R.U. et associations d'usagers peuvent vous aider à faire les démarches.

Réponse : OUI

J'ai des béquilles et des difficultés à marcher, puis-je bénéficier d'un transport médical ? mon transport peut-il être pris en charge ?

Dans quelles situations, le refus des soins d'un professionnel de santé est-il illégal ?

Refus en raison d'un motif discriminatoire (handicap, nationalité, sociale ...) ; refus de devis ; orientations répétées et non justifiées vers un autre professionnel ou établissement, rdv proposé dans un délai anormalement long par rapport aux autres usagers

Réponse : Non

Il s'agit d'un refus de soins discriminatoire de la part du professionnel.

Cf Fiche pratique A.10 et A.10.1

Vous ne serez remboursé qu'à hauteur de 30% par l'assurance Maladie Cf fiche Pratique C.7.

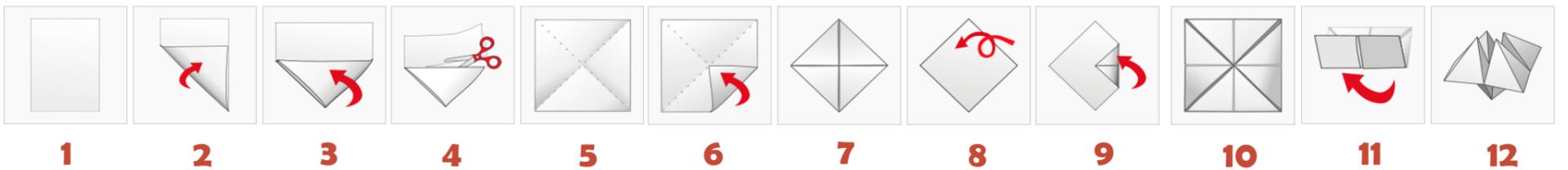
Je vais chez un spécialiste sans passer par mon médecin traitant : je vais être remboursé ?
Je bénéficie de l'Aide Médicale d'État, je n'ai pas de carte vitale, est-ce que le pharmacien peut refuser de me servir ?



Je bénéficie de l'Affection Longue Durée, mon spécialiste me demande un dépassement d'honoraires, est-ce normal ?
6 mois d'attente, 2h de route, 50€ de dépassement pour se soigner ? Qui peut m'aider ?



JOURNÉE EUROPEENNE DE VOS DROITS EN SANTE



Pour jouer, tenez la cocotte avec deux mains, Placez vos doigts à l'intérieur des petits "chapeaux", Choisissez un usager au hasard et demandez-lui un chiffre entre 1 et 10, Faites bouger les chapeaux d'avant en arrière, et de droite à gauche, Une fois que le compte est bon, laissez l'usager choisir l'une des images, A vous de lui poser la question correspondante en soulevant l'image.